

ARRÊTÉ N° 2024. D. 967 du 28 MARS 2024

PORTANT Composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment son article 81;

Vu les articles L.149-1 à L.149-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles;

Vu le décret n°2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ;

Vu le règlement intérieur adopté en assemblée plénière du CDCA de l'Indre le 27 septembre 2017, modifié le 5 juillet 2021 ;

Vu les propositions des différents organismes, associations et institutions concernés, reçues suite à l'appel à candidature en vue du renouvellement de l'assemblée;

Vu la validation des cinq personnes physiques ou morales du collège n°4 concernées par les politiques de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental;

Vu l'arrêté du 30 mars 2023 portant composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre ;

Vu les différents changements intervenus depuis le 16 mars 2021 au sein des services de l'État et des organismes de Sécurité Sociales;

ARRÊTE

ARTICLE 1: Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre est présidé de droit par le Président du Conseil départemental, ou le Conseiller Départemental qu'il délègue à cet effet.

ARTICLE 2: Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est composé de deux formations spécialisées: la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées et la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées.

Les deux formations spécialisées sont organisées en quatre collèges.

Certains membres du deuxième collège sont communs aux deux formations spécialisées.

Le quatrième collège est commun aux deux formations spécialisées.

ARTICLE 3: La Formation spécialisée relative aux personnes âgées est composée comme suit :

Département de l'Indre

<u>1° Premier Collège</u>: représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants

a) Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

| Association | Titulaire | Suppléant |
|---|--------------------------|---------------------------------------|
| Association 55 ans & plus | Monsieur Yves GERBAULT | Madame Marie-Hélène GUERIN |
| Association Nationale des Retraités | Madame Joëlle LUNEAU | Madame Madeleine JOLLY |
| FNAPAEF - Bien Vieillir Ensemble 36 | Madame Claudette BRIALIX | Madame Elisabeth GAUMENDY |
| Ensemble & Solidaires - UNRPA | Madame Danièle VINCENT | Monsieur Patrick BAUCHET |
| France Alzheimer Indre | Madame Catherine RUET | Madame Elisabeth COUTURIER- LELAIE |
| UDAF de l'Indre | Madame Michelle GREGOIRE | Monsieur Pascal BIAUNIER |
| Fédération Nationale des Associations de Retraités et pré retraités (FNAR) | Monsieur Roger VIRAUD | Non désigné |
| Familles Rurales, Fédération départementale de l'Indre | Monsieur Rémi NIQUET | Madame Geneviève BONNISSEAU |

b) Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national :

| Syndicat | Titulaire | Suppléant |
|--|--|--------------------------|
| Union Territoriale des Retraités CFDT de l'Indre | Madame Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN | Madame Evelyne COUTURIER |
| Union Départementale des Retraités Syndicat FO de l'Indre | Madame Ghislaine VERKEN | Monsieur Jean BLINET |
| Union Départementale CFE-CGC de l'Indre | Monsieur Jean Pierre JARDIN | Monsieur Didier JOUSSE |
| Union Départementale CGT des Syndicats de l'Indre | Madame Danielle FAURE | Madame Aline PORNET |
| Union Départementale CFTC de l'Indre | Non désigné | Non désigné |

c) Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par le Président du Conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces organisations syndicales :

| Syndicat | Titulaire | Suppléant |
|---|--------------------------------|--------------------------|
| Fédération Syndicale Unitaire Indre | Madame Brigitte NICOLAS | Monsieur Daniel CLEMENTE |
| MEDEF Union des entreprises de l'Indre | Monsieur Thibault LACHAUD | Monsieur Thao LUONG |
| Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique de l'Indre | Monsieur Jean-Charles PAILLARD | Madame Florence AUBARD |

2° Deuxième Collège: représentants des institutions

a) Deux représentants du Conseil départemental, désignés par le Président du Conseil départemental

| Titulaire | Suppléant |
|---|------------------------|
| Monsieur Christian ROBERT | Madame Mélanie FAUCHET |
| Conseiller départemental de Neuvy-Saint-Sépulchre | DPDS |
| Madame Lydie LACOU | Madame Christelle PIED |
| Conseillère départementale de Saint-Gaultier | DPDS |

b) Deux représentants des autres collectivités et EPCI désignés sur proposition de l'association départementale des maires :

| Titulaire | Suppléant |
|----------------------------|---------------------------|
| Monsieur Patrick CHARASSON | Madame Chantal GODART |
| Maire de Feusines | Maire de Selles-sur-Nahon |
| Madame Maryse ROUILLARD | Madame Annie BARREAU |
| Maire de La Motte Feuilly | Maire de Brives |

- c) Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités
- d) Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant
- e) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet :

| Titulaire | Suppléant |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Monsieur Hasan KAZ | Monsieur Josué PLOQUET |
| Chef du service Habitat Construction | Chef de l'unité habitat logement |

f) Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'Assurance maladie, de la Mutualité sociale agricole et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

| Caisse | Titulaire | Suppléant |
|----------------------------|--|--|
| CPAM de l'Indre | Monsieur Thierry TOUCHET Président | Madame Julie AUBINEAU Vice Présidente |
| MSA Berry-Touraine | Monsieur Denis CHARASSON Administrateur | Monsieur Michel SEMION Administrateur |
| CARSAT Centre-Val de Loire | Monsieur Franck ARCHAMBAULT Administrateur | Monsieur Alain JARDAT Administrateur |
| CARSAT Centre-Val de Loire | Madame Christelle ARCHAMBAULT Administratif | Madame Christine GATEAU Administratif |

g) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur proposition des fédérations des institutions de retraite complémentaire :

| Organisme | Titulaire | Suppléant |
|-------------|-------------------------|--------------------------|
| AGIRC-ARRCO | Madame Ghislaine CORNEC | Madame Ghislaine NICOLAS |

h) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la Mutualité Française :

| Titulaire | Suppléant | |
|----------------------------|--------------------------|--|
| Monsieur Patrice LAMOUREUX | Madame Bernadette PETOIN | |

3° Troisième Collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations :

| Syndicat | Titulaire | Suppléant |
|----------|---------------------------|-------------------------------|
| CGT | Madame Sophie TISSIER | Madame Josiane DELAUNE |
| FO | Monsieur Christian BONNET | Monsieur Christian WATTECAMPS |
| CFE-CGC | Monsieur Didier JOUSSE | Monsieur Jean Pierre JARDIN |
| UNSA 36 | Monsieur Simon FOUASSIER | Madame Hélène BOURY |
| CFDT | Monsieur Philippe BONNET | Non désigné |
| CFTC | Non désigné | Non désigné |

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé et le Président du Conseil départemental :

| Organisme | Titulaire | Suppléant |
|-----------|-----------------------------|----------------------------|
| SYNERPA | Monsieur Aurélien JOUBERT | Madame Corinne PAYAN |
| FEPEM | Madame Peggy SCHOONENBERGH | Madame Magali MONNERET |
| ADMR | Madame Odette RENAUD INCLAN | Madame Anthéa VILLIN |
| FHF | Madame Christine POINTET | Monsieur Philippe POUSSIER |

c) Deux représentants des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

| Association | Titulaire | Suppléant |
|--|------------------------------|-------------------------|
| VMEH - Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers | Madame Nicole FERNANDEZ | Madame Bernadette HARDY |
| Elisabeth Kübler-Ross | Madame Marie-France BERTHIER | Madame Sandrine TOKER |

ARTICLE 4: la formation spécialisée relative aux personnes handicapées est composée comme suit

<u>1° Premier Collège</u>: représentants des usagers

Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants, désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental :

| Association | Titulaire | Suppléant |
|---|--|--------------------------------|
| ADAPEI 36 | Monsieur Manuel VASSEUR | Monsieur Alexis PIQUET |
| AFM Telethon - Délégation de l'Indre | Madame Emmanuelle RENSON- RAVELOSON | Monsieur Eric LESAIN |
| Association des Traumatisés Craniens de France | Monsieur Philippe COTTIN | Monsieur Stéphane LACOU |
| АРАЈН 36 | Monsieur Philippe ALTAZIN | Madame Nadine LARTIGUE |
| Association Capables | Madame Jeanne-Marie FAVARD | Madame Monique BRUNET |
| APF - France Handicap France | Madame Gaëlle GUEROULT | Monsieur Eric VAN DER VOORT |
| Association Pas à Pas Indre | Madame Fabienne VEDRENNE | Madame Amandine CHARLAS |
| Association Entendons nous | Madame Caroline MARCOU | Monsieur Jean Philippe VIGNAUD |
| Association tutélaire de l'Indre ATI | Monsieur Roger GUGLIELMI | Madame Marion MOISSON |
| Association Valentin Haüy | Madame Françoise PASCAL | Madame Isabelle GIRAUD |
| Dessine ton chemin 36 | Madame Gwennaelle GUILBAULT | Madame Johanna PION |
| Familles Rurales Fédération de l'Indre | Monsieur Hubert JOUOT | Madame Martine LHORTOLARY |
| France AVC 36 | Monsieur Daniel BOUTON | Non désigné |
| Association SEP 36 | Madame Nathalie MOULIN-VIRARD | Madame Catherine CHENIVESSE |
| UDAF de l'Indre | Monsieur Pascal BIAUNIER | Monsieur Hervé LECERF |
| UNAFAM | Madame Denise ROSA-ARSENE | Non désigné |

2° Deuxième Collège : représentants des institutions

a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental :

| Titulaire | Suppléant |
|---|------------------------|
| Monsieur Christian ROBERT | Madame Mélanie FAUCHET |
| Conseiller départemental de Neuvy-Saint-Sépulchre | DPDS |
| Madame Lydie LACOU | Madame Christelle PIED |
| Conseillère départementale de Saint-Gaultier | DPDS |

- b) Le Président du Conseil régional ou son représentant
- c) Deux représentants des autres collectivités et EPCI désignés sur proposition de l'association départementale des maires :

| Titulaire | Suppléant |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Monsieur Thierry CHAUVEAU | Monsieur Claude DAUZIER |
| Maire de Saint-Aoustrille | Maire de Chasseneuil |
| Monsieur Jean-Michel MULTON | Madame Béatrice LE GLOANNEC |
| Maire de Lureuil | Maire de Clion |

- d) Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités
- e) Le Recteur d'académie ou son représentant
- f) Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- g) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet :

| Titulaire | Suppléant |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Monsieur Hasan KAZ | Monsieur Josué PLOQUET |
| Chef du service Habitat Construction | Chef de l'unité habitat logement |

h) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'Assurance maladie et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

| Caisse | Titulaire | Suppléant |
|----------------------------|--|--|
| CPAM de l'Indre | Monsieur Thierry TOUCHET Président | Madame Julie AUBINEAU Vice Présidente |
| CARSAT Centre-Val de Loire | Monsieur Franck ARCHAMBAULT Administrateur | Monsieur Alain JARDAT Administrateur |

i) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française :

| Titulaire | Suppléant | |
|--------------------------|----------------------------|--|
| Madame Bernadette PETOIN | Monsieur Patrice LAMOUREUX | |

<u>3° Troisième Collège</u>: représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations :

| Syndicat | Titulaire | Suppléant |
|----------|-----------------------------|-----------------------------|
| UNSA 36 | Madame Aurore SEGURA-PENOT | Madame Isabelle BEBON |
| CGT | Monsieur Sébastien PERIOLAT | Madame Céline AUBRUN |
| FO | Madame Nathalie JAMET | Madame Corinne DESIRE |
| CFE-CGC | Monsieur Didier JOUSSE | Monsieur Jean Pierre JARDIN |
| CFTC | Non désigné | Non désigné |
| CFDT | Non désigné | Non désigné |

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition, des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé et le Président du Conseil départemental :

| Organisme | Titulaire | Suppléant |
|----------------|--------------------------|------------------------|
| ASMAD | Madame Alexandra BOTTON | Madame Katia NIVET |
| FEHAP | Monsieur Bruno CAMPEOTTO | Madame Nathalie ALLIOT |
| NEXEM | Monsieur Charlie LODIN | Non désigné |
| URIOPPS Centre | Ludovic DUTOUR | Madame Aude BRARD |

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

| Association | Titulaire | Suppléant |
|-------------|-------------------------------|-----------------------------|
| SEP36 | Madame Nathalie MOULIN VIRARD | Madame Catherine CHENIVESSE |

ARTICLE 5 : le Quatrième Collège - représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du Conseil - commun aux deux formations spécialisées, est composé comme suit :

a) Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du Président du Conseil régional :

| Institution | Titulaire | Suppléant |
|---------------------|-------------------------|--------------------------|
| Conseil régional | Monsieur Dominique BOUE | Monsieur Aymeric COMPAIN |
| Centre-Val de Loire | Conseiller régional | Conseiller régional |

b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet :

| Organisme | Titulaire | Suppléant |
|-----------|---|---|
| OPAC | Madame Marie-Charlotte LECAROUX Directrice de la prévention sociale et de la gestion locative | Madame Céline PINAULT Responsable du service qualité |

c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet :

| Titulaire | Suppléant | |
|-------------------------|----------------------------|--|
| Monsieur Jérôme LABESSE | Madame Catherine AUTISSIER | |
| Architecte | Architecte | |

d) Cinq personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental :

| Organisme / Association | Titulaire |
|--|--|
| Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Indre | Docteur Thierry KELLER Président |
| France Travail Indre | Madame Marie Pierre LE MAOUT Directrice territoriale du Berry |
| Centre Hospitalier de Châteauroux | Madame Evelyne POUPET Directrice générale |
| MDPH | Madame Françoise LE MONNIER DE GOUVILLE Directeur |
| Comité Départemental Olympique et Sportif | Monsieur Dominique AGUILLON Président |

ARTICLE 6: La durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois ans à compter de la date du présent arrêté. Tout mandat prend fin automatiquement à la date à laquelle le membre concerné perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé. La qualité du membre peut également prendre fin au cours du mandat, pour fait de démission, d'exclusion, de décès ou tout autre empêchement de diverses natures. Les vacances sont pourvues dans un délai de deux mois et donnent lieu à un arrêté modificatif. La durée du mandat du nouveau membre court jusqu'à échéance initiale du mandat du membre remplacé.

Le mandat s'exerce à titre gratuit et n'entraîne pas de prise en charge par le Département des quelconque rétribution ou compensation de frais engagés par la participation des membres sus désignés aux travaux du CDCA, de ses formations spécialisées et/ou de leur bureau.

ARTICLE 7: Monsieur le Directeur Général des services départementaux et Madame le Directeur de la Prévention et du Développement Social sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera d'une part notifié à chacun des membres sus-nommés ou désignés et d'autre part, publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

DATE de TRANSMISSION au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

AFFICHE le

28 MARS 2024

2 8 MARS 2024

